

puis dire, c'est que je n'ai jamais entendu agiter cette question. Peut-être l'a-t-on fait dans la circonscription du ministre, mais ailleurs on n'a pas soufflé mot à ce sujet. J'ai cherché et j'ai fait effectuer des recherches dans les comptes rendus, afin de découvrir quand les modifications contenues dans ce bill avaient commencé à revêtir une importance capitale aux yeux des Canadiens. Je suis resté Gros-Jean comme devant, car les comptes rendus ne nous renseignent pas à ce sujet.

Quelle situation étrange! D'abord, le ministre déclare clairement que, vu les implications sociales et religieuses de certaines parties du bill, il s'attend à ce que le bill soit scindé, afin que les députés puissent voter selon leur conscience. Maintenant, il adopte une autre position, qui est celle du premier ministre. Il dit, en effet: «C'est un bill d'initiative ministérielle; il faut qu'il soit adopté. Les députés qui appuient le gouvernement devront donc le défendre. Sinon, qu'ils en subissent les conséquences.»

L'hon. M. Turner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je répondre aux propos du très honorable représentant? Il a rappelé une déclaration que j'ai faite juste après avoir été nommé ministre de la Justice. J'ai dit qu'il était important de connaître l'opinion de la Chambre des communes sur chaque article du bill. Je n'ai jamais dit qu'il fallait diviser le bill.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans la conjoncture actuelle, on ne connaîtra pas l'opinion de la Chambre des communes sur chaque article. Même si je crois à la nécessité de mettre en œuvre nombre de recommandations du bill, je ne puis appuyer et je n'appuierai pas un bill qui renferme deux ou trois articles que je désapprouve entièrement en mon âme et conscience. Aucun membre du Parlement ne devrait être tenu d'appuyer en entier un bill de cette nature, qui a été déferé à un comité composé en très grande partie de députés libéraux. Je ne permettrai pas qu'on me mette dans la position d'appuyer un bill en entier lorsque je m'oppose irrévocablement à deux de ses articles traitant de sexe et d'avortement. Je veux qu'on le comprenne bien.

Le ministre avait dit explicitement qu'on ne nous présenterait pas un bill d'ensemble. Je vais examiner ses paroles, mais je suis sûr que je les interprète correctement. Toutefois, c'est un bill d'ensemble qui nous a été présenté, et après avoir subi la deuxième lecture, il sera soumis à un comité composé en très grande partie de libéraux. Ces députés sont entièrement dominés par le premier ministre et ne peuvent le contredire. Durant

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

mon mandat, le gouvernement n'a jamais prétendu que le scrutin sur un bill relatif au droit criminel devait suivre la ligne du parti.

• (3.10 p.m.)

Je vais considérer la mesure dans son ensemble pour la résumer en quelques mots. La partie qui traite des passeports est excellente. En fait, le Canada était devenu une sorte de centre de communication pour le commerce international des passeports frauduleux dans le monde entier. Il est presque aussi facile de se procurer un passeport canadien que de pénétrer dans la Chambre des communes, à condition d'être élu. Ce changement aurait dû être apporté depuis longtemps.

L'article suivant se rapporte aux armes à feu. Je sais combien c'est difficile d'apporter des modifications relatives aux armes à feu sans empêcher l'usage légitime, mais à cause de la situation grave qui existe au pays, je pourrais accepter ces modifications. L'article suivant concerne le jeu, le pari mutuel sur les courses de chevaux et les loteries. Pensez donc à toutes les difficultés qui se posent pour le gouvernement, chacun de ces articles traitant de ces problèmes, et c'est au ministre de décider de la façon de procéder. C'est presque le plus grand événement depuis Hammourabi, la codification de nouveaux principes.

Puis vient l'article relatif à l'automobiliste en état d'ébriété. Je suis d'avis que les mesures à cet égard n'ont que trop tardé. Nous assistons, de semaine en semaine, à une véritable tuerie sur les routes canadiennes; un grand nombre des accidents mortels pourraient être évités si les chauffeurs n'étaient pas ivres ou sous l'influence de la boisson. Mais d'après moi, la sanction devrait être encore plus sévère. Ce que les automobilistes craignent le plus au monde, c'est de perdre leur permis de conduire pendant quelque temps. Si vous voulez vraiment inspirer la crainte du Seigneur à ceux qui conduisent après avoir bu, on devrait prévoir que les personnes accusées en vertu de ces articles ne risquent pas seulement que leur permis soit suspendu, mais qu'il le soit effectivement pendant deux ans. Ce procédé a porté fruit dans quelques États américains. Il a eu des résultats extraordinaires dans la mesure où il a dissuadé ceux qui avaient bu de tenir le volant.

Les articles suivants «Passe-partout d'automobile» et «Possession d'instrument pour forcer un appareil à sous» ne traitent pas de questions très importantes. En faire état, c'est presque leur donner trop d'importance. Aucune question de ce genre n'a fait l'objet d'une modification depuis la révision du Code criminel en 1892. Il y a ensuite le harcèlement des appels téléphoniques. Le seul